



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE LUCERAM

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES

Phénomènes de Crues Torrentielles

PLAN DE ZONAGE

Secteur du col de Braus

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général
DRM-D 3141

Gérard GAVORY

Echelle : 1/5000

PRESCRIPTION DU PPR : 12 Mars 2008

ENQUETE DU : 15 octobre 2012

AU 15 novembre 2012

APPROBATION DU PPR : 30 SEP. 2013

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER

Service
Eau - Risques



3.1b

Légende

Périmètre règlementé du PPR

Limite de la commune

Dispositions spécifiques du règlement

Zone rouge

Zone rouge
Axe des vallons

Zone bleue

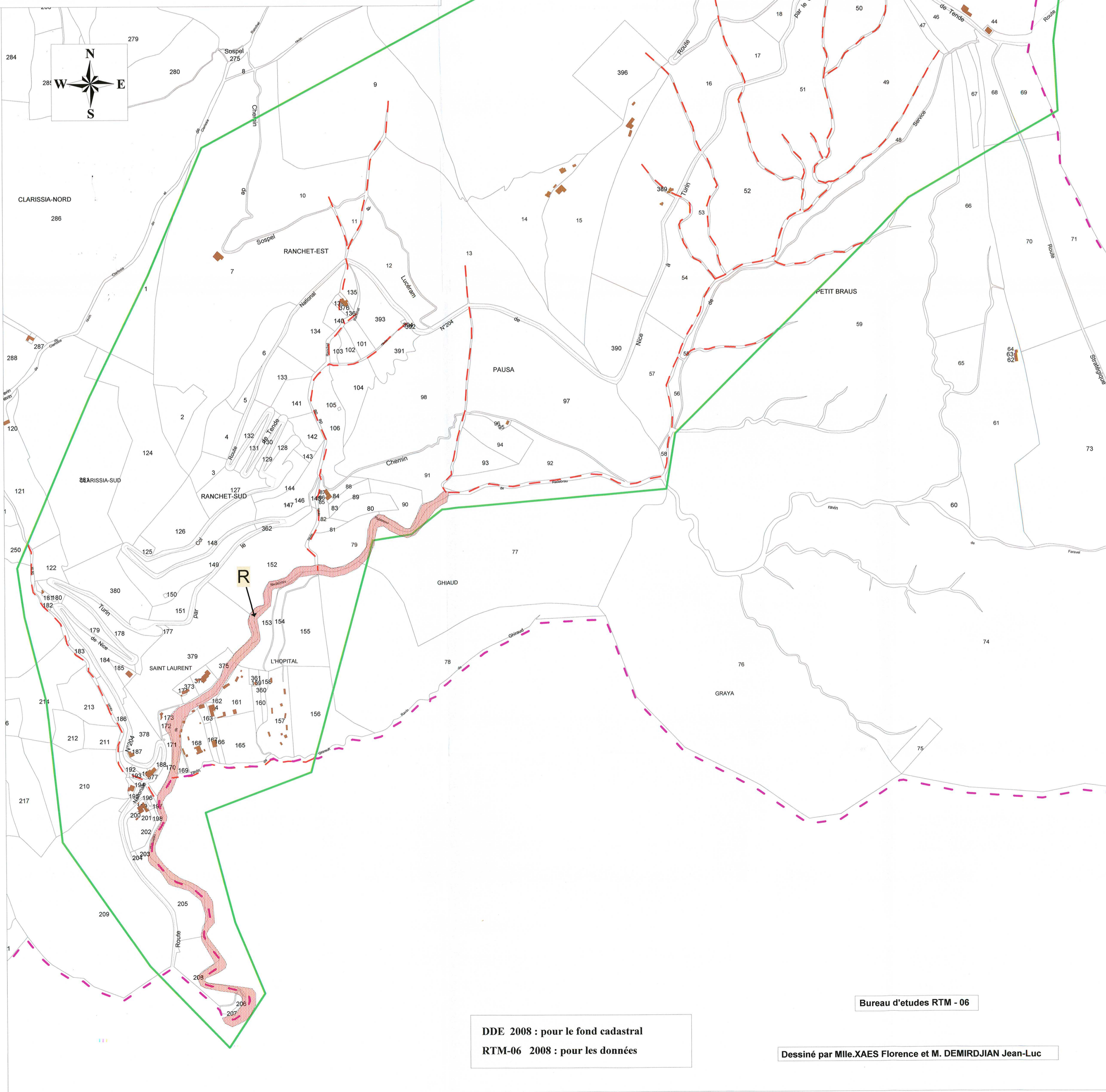
} R Aléa de phénomènes torrentiels

T Aléa de phénomènes torrentiels
(crue des torrents)

Suivi du PPR

Pas de fenêtre

Secteur du col de Braus



Bureau d'études RTM - 06

DDE 2008 : pour le fond cadastral
RTM-06 2008 : pour les données

Dessiné par Mlle.XAES Florence et M. DEMIRDJIAN Jean-Luc